

## L'Assemblée générale extraordinaire de l'AVMES

s'est déroulée dans le cadre accueillant de l'Ecole des Mémises à Lutry, le 18 avril 2002. Une trentaine d'enseignant-e-s spécialisé-e-s se sont déplacés pour suivre les débats.

L'ordre du jour imposant et décisif pouvait inciter à l'absentéisme comme à la participation. Pourtant, c'est ce dernier principe qui a prévalu. Attentive aux points à débattre, l'assemblée, par ses nombreuses interventions riches en qualité, a permis de re-motiver un comité courageux mais qui s'étiolait. La palme de la soirée revenait aux cinq collègues qui se sont engagés — *se sont poussés, comme l'on dit* — pour un mandat associatif au sein du comité. Dans ces pages, prenez connaissance de leur carte de visite.

Aujourd'hui, si un nouveau comité entre en fonction c'est que l'AVMES existe bel et bien : CQFD. Ces nouveaux engagements indiquent aussi que beaucoup d'enseignants spécialisés veulent maintenir la spécificité de leur enseignement dans leur institution et dans les établissements scolaires (et les directeurs les encouragent); par les temps qui courent, il est nécessaire de le rappeler. Cependant, la seule représentativité dans les débats avec nos partenaires ne suffit pas, la reconnaissance de l'enseignement spécialisé doit être réactualisée dans le contexte vaudois.

Par contre, évitons de faire de notre particularisme spécialisé, un fer de lance trop pointu, un bastion dont les oriflammes arborent trop de couleurs marginales.

L'enseignement spécialisé est aussi l'enseignement obligatoire, il est donc officiel.

Ainsi, les revendications sur la qualité des prestations pédagogiques destinées aux élèves, sur le respect des décisions de nos équipes pluridisciplinaires dans le projet de l'élève, sur l'amélioration de nos conditions de travail témoignent de notre présence dans l'organisation scolaire cantonale. L'affiliation — celle-ci n'est pas contestée — de l'AVMES à la SPV reste d'actualité. L'effectif exhaustif des délégués de l'AVMES à la récente Assemblée des délégués de la SPV à Lausanne indique le regain d'intérêt pour les *choses* syndicales et pédagogiques. Ce mouvement montre aussi l'importance du dialogue entre les enseignants qu'ils soient fonctionnaires publics ou employés du parapublic. Attentifs aux débats qui ont conduit nos collègues de l'AVMD à présenter la Résolution no 2 sur la gestion du cursus scolaire des élèves adressée au DFJ, nos délégués y souscrivent sans réserve. Luttant contre l'échec scolaire et la politique d'exclusion des élèves, cette résolution affirme, en substance, que le soutien au développement de projets individualisés centrés sur l'élève reste une préoccupation pour la SPV. En préambule à l'assemblée des délégués de la SPV, l'allocution de la Madame la Cheffe du DFJ, Anne-Catherine Lyon a fait plus que bonne impression. Dans la gestion des dossiers qui l'attendent, elle a promis de chercher d'autres solutions en faveur des enfants exclus du système public. Entendons par là : non seulement exclus de l'école, donc de la DGEO. Ainsi, ses propos ouvraient déjà le débat dans le contexte cantonal. La DGEO et les services du SES, du SPJ et de la Formation professionnelle dans leur ensemble seront concernés.

Les Associations de la SPV ne se contenteront pas d'écouter les débats. Ces prochains mois, des rencontres vont faire surgir des propositions. Une journée de réflexions organisée par le SER sera mise sur pied à l'automne (21 novembre 2002). D'ores et déjà, nous vous invitons à y participer. Les idées doivent circuler à l'extérieur comme à l'intérieur des institutions, des établissements scolaires et des associations. Les expériences qui font leurs preuves dans le terrain en faveur de la non exclusion doivent être reconnues et validées. Leur médiatisation est une nécessité.

Bernard Durrer

## Extraits du PV de l'AG ordinaire du 29 novembre 2001

Réunis le 29 novembre 2001, 15 membres de l'AVMES:

- ont adopté le PV de l'AG du 21 novembre 2000;
- ont accepté les comptes 2000 à l'unanimité;
- ont accepté l'amendement au budget 2001, augmentant le montant du salaire du secrétaire de 1'200 Frs;
- ont accepté le budget et la cotisation inchangé pour 2002;
- ont accepté la perception de frais de rappel pour les collègues qui ne versent pas leur cotisation après deux rappels (+ 5.- Frs) voire trois (+ 10 Frs de la cotisation de base);
- ont mandaté le comité pour étudier la perception d'une cotisation entre 35 et 50 Frs pour les membres AVMES qui ne veulent pas adhérer à la SPV;
- ont été informés de la réflexion et du travail de la CPP au sujet des SPS;
- se sont posés la question de savoir quel titre devront avoir les enseignants pour être SPS;
- ont rappelé à ce sujet que la situation des classes d'enseignement spécialisé en milieu scolaire, pose parfois problème et que les enseignants SEI ont un troisième cycle de formation spécifique à leur travail;
- ont écouté les rapports des représentants AVMES dans les groupes et commissions suivants:
  - ◊ Rencontres partenaires SES
  - ◊ Commission paritaire professionnelle CPP
  - ◊ Commission de classification des enseignants spécialisés CCES
  - ◊ Coordination du secteur social
  - ◊ Commission internet
  - ◊ Commission de la convention de non-licenciement (dissoute)
  - ◊ Conférence des Présidents de la SPV
  - ◊ Commission consultative des affaires socialesAu sujet de cette dernière commission, qui ne s'est pas réunie durant l'année 2001, le comité est mandaté pour écrire au Conseil d'Etat, afin de savoir ce qu'il en est;
- ont écouté les informations de leur président au sujet de la future représentation d'un délégué au sein du conseil consultatif de la HEP, l'IFRES n'existant plus.
- ont été informés de la perte subie par le fonds de Prévoyance AVOP-AVTES, due au crash boursier consécutif au "11 septembre 2002", et que cela ne porterait pas à conséquence si la situation ne se prolongeait pas;
- ont écouté les informations du secrétaire au sujet de la 2<sup>ème</sup> phase de négociations, spécifique aux enseignants, consécutive à la nouvelle Loi du personnel de l'Etat;
- ont écouté Christian Laffely présenter le groupe enseignement spécialisé du SER. Ce groupe organise une journée romande de réflexion sur l'intégration, le 20 novembre;
- ont accepté les rapports d'activité du comité, des délégations et des commissions;
- ont pris acte de la décision de Martin Boehler et de Claudine Cavin de quitter le comité, ainsi que les remerciements adressés par le Président pour leur engagement;
- ont pris acte de la volonté de Bernard Durrer de quitter le comité prochainement tout en acceptant d'assumer la présidence jusqu'à la prochaine AG;
- ont élu le comité dans la composition suivante: Léonard Camposo, Bernard Durrer, Anne-Gabrielle Frund;
- ont ratifié la nomination de Martin Boehler à la CCES et de Jean-Marc Haller à la CPP;
- ont accepté l'organisation d'une AG extraordinaire en mars 2002;
- ont été invités à participer au concours de la CPP AVOP-AVMES.

L'AG s'est terminée par une discussion sur l'avenir de l'association et les nombreuses questions que pose le manque d'engagement des collègues dans le comité ou à l'AG.

**PV de l'AG extraordinaire du 18 avril 2002**

Réunis le 18 avril 2002, 29 membres de l'AVMES:

- ont été accueillis par Bernard Durrer, président de l'AVMES;
- ont été informés de la proposition du comité de l'AVMES au sujet du fonctionnement de l'association, selon le schéma distribué aux membres présents. Ce schéma "galactique" présente les différents niveaux d'engagement possibles dans l'association, les niveaux sont très ouverts les uns aux autres.
- Le projet consiste à créer une délégation d'enseignants des différents secteurs d'handicaps connus et de secteurs particuliers. Cette délégation se réunirait deux fois par année et permettrait de collationner les problèmes des différents types de situations. Les collègues intéressés peuvent se proposer comme candidats ;
- ont écouté la présentation des différentes commissions et groupes de travail;
- ont écouté la présentation du rôle du comité et des tâches qui y sont liées, ainsi que les tâches dévolues au secrétaire et au président de l'AVMES;
- ont posé différentes questions qui mettent en avant la richesse de pouvoir bénéficier de liens plus forts entre collègues à la base et de pouvoir transmettre les besoins ou difficultés vécues par les enseignants auprès du comité;
- ont écouté la présentation des candidats au comité; il s'agit de:
  - René-Albert Blind(CLPNV), Jean Vadillo(CLPNV), Lucia Polli(Hôpital de l'Enfance), Mireille Bocksberger(Fondation de Verdeil), Chantal Corthay(CLPOV);
- ont été informés que Claire-Lise Lavanchy s'intéresse à faire partie de la délégation d'enseignants (représentante du handicap surdité);
- ont été informés par Fabio Masullo qu'il s'intéresse à représenter l'AVMES à la HEP;
- ont élu les membres du comité par acclamations;
- ont écouté le secrétaire présenter oralement les articles de la CCT qui sont actuellement en discussion. La CPP les soumettra pour ratification lors des AG AVMES et AVOP de cet automne;
- ont discuté des avantages à appartenir au parapublic ou à l'Etat, l'aspect financier est évoqué. Un collègue souligne qu'il faudrait se préoccuper de la qualité pédagogique et des compétences actuellement existantes dans le parapublic;
- ont écouté la présentation des SPS et de l'évolution de leur travail. Cela provoque une discussion d'où il ressort que la modification du travail des enseignants permet de garder l'enfant dans un cursus ordinaire, tout en modifiant les relations avec le groupe et la prise en charge. Il s'agit donc d'un changement de fond de la prise en charge pédagogique d'enfants en difficulté;
- ont écouté le témoignage d'une collègue SPS de l'ECES au sujet de ses conditions de travail; elle souligne aussi la tâche de coordination entre le monde de l'AI, le réseau des adultes entourant l'enfant et le monde professionnel;
- ont accepté l'augmentation des cotisations dès 2003, à l'unanimité.
- ont appris que des institutions quittent l'AVOP. La conséquence est que les enseignants en paient le prix, puisqu'il ne sont plus forcément soumis à la convention collective.

L'AG extraordinaire s'est terminée par un bon repas, offert par l'association avec le soutien de la Fondation des Mémises qui l'a préparé!

## Représentants de l'AVMES

### dans les commissions et groupes de travail 2002

- **Rencontres des partenaires du SES**  
tous les membres du comité qui peuvent y participer
- **Commission paritaire professionnelle AVOP-AVMES (CPP)**  
Léonard Camposo, Jean-Claude Glardon, Christian Laffely, René Blind, Jean-Marc Haller (secrétaire AVMES)
- **Commission de classification des enseignants spécialisés (CCES)**  
Martin Boehler, Jean-Marc Haller
- **Conseil de la HEP et perfectionnement (secteur 2, HEP)**  
Fabio Masullo
- **Conseil de fondation du Fonds de prévoyance AVOP-AVTES**  
Michaël Pool (*jusqu'au 31 décembre 2002, à repourvoir*), Georges Gilliéron
- **Coordination du secteur social (AVOP + 8 associations)**  
Léonard Camposo
- **Commission consultative de l'Enseignement spécialisé**  
Bernard Durrer (*jusqu'au 31 décembre 2002*)
- **Commission consultative des affaires sociales du DSAS**  
René Blind
- **Commission Interne**  
Rémy Châtelain, Joan Vadillo
- **Commission sur la surdité**  
Claire-Lise Lavanchy
- **Deuxième phase négociations enseignants**  
Léonard Camposo, Jean-Marc Haller
- **Conférence des Présidents des associations de la SPV**  
Bernard Durrer
- **Assemblées des délégués du SER**  
Bernard Durrer, Christian Laffely
- **Groupe de travail Enseignants spécialisés du SER**  
Christian Laffely
- **Groupe de travail enseignants-SPS**  
Claire-Lise Lavanchy, Christian Laffely
- **Groupe de travail "remplaçants à disposition"**  
Léonard Camposo
- **Assemblée des délégués de la SPV**  
8 délégués désignés par l'AG annuelle de l'AVMES en novembre, il s'agit de:  
Georgette Glardon-Furst, Yvonne Perrenoud, Christiane Dizerens, Fabio Masullo, Jean-Claude Glardon, Bernard Durrer, Léonard Camposo, François Stettler

**Commission paritaire professionnelle CPP-AVOP/AVMES****Convention collective de travail et "questions de fond"**

Les nombreuses et longues (mais combien nécessaires) séances de la CPP sont consacrées depuis quelque temps à des projets de modifications importantes de la convention collective de travail (CCT); cela, bien entendu, en plus des traditionnels mandats de la commission.

Le traitement de ces points "de fond" constitue la suite logique, et voulue par l'AVMES, de la remise en forme de la CCT achevée en 2001 et acceptée par les Assemblées générales de l'AVOP et de l'AVMES.

Les discussions, quoique vives et fournies, se déroulent dans une écoute et un respect réciproques laissant augurer des résultats positifs pour les uns et les autres.

Plusieurs points, disons mineurs, semblent déjà avoir été approuvés sur le principe par les deux parties, notamment en ce qui concerne:

- le temps de la formation de base des enseignants spécialisés;
- Le mode de calcul des futures décharges horaires pour des responsabilités supplémentaires dans l'institution;
- les procédures de recours en matière de classification;
- les catégories de classe dans l'enseignement spécialisé;
- la classification éventuelle d'enseignants sans titre de base reconnu par l'état.

Plus sensibles, parce qu'ils impliqueraient certaines retombées financières, plusieurs sujets ont déjà valu, et vont valoir encore, des débats serrés, citons en vrac:

- la nécessaire révision du statut des enseignants à temps partiel;
- une décharge horaire pour maîtrise de classe;
- une clarification du statut actuel des remplaçants, liée à l'extrême difficulté d'en trouver aujourd'hui !;

et surtout,

- l'urgente réduction de l'injustifiable fourchette horaire du temps de présence aux enfants (de 21 à 27 heures par semaine pour une classe A par exemple).

Les difficultés croissantes de la profession d'enseignants spécialisés et les dégradations de nos conditions de travail nécessitent une reconnaissance concrète, tant des directions d'institutions que de l'Etat. Une reconnaissance qui se doit aujourd'hui de passer, pour le moins, par un alignement sur le statut de nos collègues de l'enseignement officiel, afin que le principe de l'exemplarité, dont on nous rebat les oreilles parfois, se traduise enfin dans les faits !

C'est ce que cherchent à défendre et faire valoir les cinq délégués de l'AVMES à la CPP.

Gageons que nos collègues commissaires de l'AVOP et leurs mandants auront la sagesse de comprendre que la qualité et l'avenir des institutions privées vaudoises d'enseignement spécialisé passent obligatoirement, en ces temps difficiles, par un partenariat sans retenue entre l'AVMES et l'AVOP.

René Blind

## Les nouveaux membres du comité

Lors de l'assemblée générale extraordinaire, cinq collègues se sont proposé-e-s pour rejoindre le comité, leurs candidatures ont été acceptées à l'unanimité par les membres présents. Elles et ils se présentent à vous en quelques mots:

### *Mireille Bocksberger*

"Je suis engagée comme enseignante spécialisée à la Fondation de Verdeil depuis 7 ans, après avoir travaillé 4 ans en classe D et 12 ans dans les classes primaires et secondaires (5ème dès 1984) vaudoises. Mes intérêts se portent particulièrement sur la didactique des mathématiques et, de manière générale, sur ce qui permet à un élève d'entrer dans un processus d'apprentissage".

### *Chantal Corthay*

"Après avoir travaillé treize ans à Genève en classe primaire ordinaire, j'ai accepté un poste d'appui pédagogique avant de tenir une classe au CLP de Nyon en 1997. Je suis militante dans les Magasins du Monde depuis plus de 25 ans. Je me livre à l'art de conter avec un certain plaisir. Mon intérêt pour le respect de l'environnement ne fait que grandir".

### *Lucia Polli*

"Après avoir terminé ma formation de base à l'IPC de Fribourg, je travaille en tant qu'enseignante spécialisée au Centre psychothérapeutique de l'HEL".

### *René Blind*

"Né en 1950 à Sainte-Croix, marié et père de trois enfants, j'ai obtenu mon brevet d'instituteur en 1970 puis celui d'enseignant spécialisé en 1979. Je travaille depuis 1976 au Centre logopédique et pédagogique du Nord vaudois".

### *Joan Vadillo*

"Né en 1948, j'atterris en Suisse en 1970, après avoir usé mes fonds de culottes sur les bancs des écoles d'Extremadura et de Barcelone.

Un bref stage à Eben-Hezer, puis onze années passées à l'Institution de Lavigny furent des années "formatrices", ainsi que celles passées à l'Ecole d'études sociales puis au Séminaire cantonal.

Depuis 1982, j'enseigne au Centre logopédique et pédagogique du Nord-vaudois à Yverdon. Là, j'essaie de préparer, au mieux, à la formation professionnelle, des adolescents en fin de scolarité, élèves dits "atypiques".

Je vis avec ma femme à Montagny, l'un de mes deux enfants a fait le nécessaire pour m'élever au rang de grand-père. Entre deux balades dans la nature, j'essaierai d'être disponible pour défendre nos intérêts professionnels".

## Devenez membres de la SPV

L'appel est lancé à toutes les personnes, membres de l'AVMES, qui ont reçu un bulletin d'adhésion à la SPV, dans ce journal.

Les autres peuvent aussi lire ces quelques lignes, car ils/elles ont peut-être oublié-e l'un ou l'autre des nombreux avantages d'être membre de la SPV !

Même si, formellement selon les statuts, tous les membres de l'AVMES ont l'obligation de faire partie de la SPV, le comité n'a pour le moment pas la volonté de vous imposer cette adhésion, mais préfère vous montrer l'importance de l'appartenance à la SPV, afin que vous vous sentiez partie prenante de votre inscription.

Voici 6 bonnes raisons, parmi d'autres, de payer une cotisation de 320.- Frs pour un 100% d'activité professionnelle et de faire partie de la plus grande association professionnelle de Suisse romande avec 3000 membres ! (la cotisation est réduite en cas de temps partiel):

**Vous permettez à l'AVMES d'avoir plus de poids dans les décisions prises par la SPV, face à l'Etat, que ce soit dans des négociations, groupes de réflexions, etc...**

- L'Assemblée des délégués de la SPV réunit des représentants de toutes les associations au prorata du nombre de ces membres. L'AVMES, afin de faire entendre le mieux possible la voix des enseignants spécialisés, a besoin de chacun d'entre vous.
- Exemple actuel: le thème de l'intégration des élèves par leur maintien dans les classes "ordinaires" de l'école publique .

**Vous bénéficiez d'un soutien en termes d'assurances professionnelles et d'assistance juridique.**

- *Assurance RC professionnelle, sans franchise.*  
Vous commettez un dégât dans votre classe, que ce soit le matériel de l'enfant ou celui de l'institution. Vous êtes entièrement déchargée du paiement jusqu'à 5'000 frs par cas.
- *Assurance juridique de défense, selon les situations payante ou gratuite*  
En particulier, en cas de dépôt d'une plainte contre vous, un avocat vous est mis gratuitement à disposition.
- *Assurance perte de gain en cas de congé non-payé*  
Cette assurance particulière vous couvre dès le premier jour de la reprise du travail, à raison d'un 50% de votre salaire pour une prime dérisoire.
- *Fonds de Secours de la SPV*  
Il vous verse le complément de salaire en cas de maladie ou d'invalidité dès la fin des prestations de l'employeur !  
Il vous aide en cas de difficultés financières particulières sur demande.

**Vous bénéficiez de rabais auprès d'un certain nombre de commerces et auprès d'assurances de toutes sortes (maladie, vie, RC, voitures, ménage, etc...).**

**Vous bénéficiez de conseils auprès d'un spécialiste en assurances, gratuitement !**

**Vous bénéficiez de l'appui du Secrétaire général de la SPV pour toutes vos questions.**

**Vous participez à soutenir les activités de la SPV, par le paiement de votre cotisation.**

Seule association professionnelle qui contribue depuis 150 ans à l'amélioration de l'école que ce soit en termes structurels, didactiques, pédagogiques ou syndicaux.

### **Vous payez à double ?**

Il semblerait qu'un certain nombre de membres de l'AVMES, (SPV ou non), paient deux fois leurs cotisations ! Sur votre fiche de salaire de votre institution, il existe un libellé qui parle de contribution de solidarité pour un montant de 36.-- frs. Cette somme correspond à la cotisation de soumission à la convention collective de travail.

Si vous faites partie de l'AVMES (SPV ou non) vous êtes libérés du paiement de cette prime !  
*Signalez à votre employeur que vous faites partie de l'AVMES et récupérez ainsi ces 36.-- frs.*

### **Agenda**

Les dates suivantes sont très importantes, merci de les noter et de participer aux activités

#### **21 septembre. Les premières assises romandes de l'Education !**

500 personnes sont attendues, des milieux de l'enseignement, de l'économie et de la politique. Les membres SPV bénéficient d'un rabais de 10.-- pour l'inscription à cette journée.

#### **20 novembre. Journée de réflexion du SER sur le thème de l'intégration**

Cette journée est préparée par le Comité central du SER et le groupe enseignement spécialisé dont fait partie Christian Laffely, membre AVMES-SPV. Le Syndicat des Enseignants Romands est l'organisation faitière romande de la SPV, le SER est l'interlocuteur privilégié de la conférence romande des conseillers d'états des départements cantonaux s'occupant de l'école.

#### **26 novembre. Assemblée générale de l'AVMES**

Un des thèmes importants de cette assemblée sera la ratification des modifications de la CCT à laquelle chaque enseignant spécialisé est soumis, s'il travaille dans une institution membre de l'AVOP ou une institution qui a décidé de s'y conformer...

### **Cotisations AVMES**

Si vous avez reçu un bulletin de versement avec cet envoi, vous devez vous acquitter du montant de 20.-- pour l'année 2002, les membres SPV payant par le biais de la cotisation SPV.

Attention, suite à la décision de l'AG du 29 novembre 2001 et du 18 avril 2002, la cotisation sera de 50.-- dès l'année 2003.

### **Appel urgent pour le Conseil de fondation du Fonds de prévoyance AVOP-AVTES**

L'AVMES cherche, parmi ses membres, 2 personnes pour remplacer Michaël Pool et Georges Gilléron, démissionnaires au sein de ce conseil. Le travail consiste à participer aux décisions en matière de gestion financière du fonds avec l'aide de spécialistes en la matière.

Au début, les personnes intéressées seront accompagnées par un des deux collègues démissionnaires. Il n'est pas nécessaire de s'y connaître en la matière, mais d'être intéressé par tout ce qui touche aux finances.

Êtes-vous d'accord de vous engager au sein de votre association de cette manière ?

Alors, téléphonez au secrétariat de l'AVMES, au 021 617 65 59